



**VILLE de CLÉDER**

**COMMUNE DE CLEDER**

1 Place Charles de Gaulle — 29233 CLEDER

**TEL:** 02 98 69 40 09 – **FAX:** 02 98 69 47 99  
[mairie@ville-cleder.fr](mailto:mairie@ville-cleder.fr)

[www.cleder.fr](http://www.cleder.fr)

**Marché N°2016290005**

**Etude d'urbanisation et de réaménagement  
des espaces publics au centre bourg**

## **Règlement de la consultation**

Procédure adaptée  
Selon l'article l'article 27 du décret 2016-360

**Date limite de remise des offres :**

**Le vendredi 9 septembre 2016 à 12 heures.**

#### **ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE**

Mairie de CLEDER  
1 Place Charles de Gaulle  
29233 CLEDER

#### **ARTICLE 2 QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE**

Gérard DANIELOU, Maire de CLEDER, en vertu de la délibération du 3 mars 2016

#### **ARTICLE 3: PROCEDURE DE PASSATION**

Le marché est passé selon l'article 27 du décret 2016 – 360 (la procédure adaptée)

#### **ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE**

La consultation porte sur une Etude d'urbanisation et de réaménagement des espaces publics au centre bourg de CLEDER .

#### **ARTICLE 5 : FORME DU MARCHE**

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

#### **ARTICLE 6 : DECOMPOSITION DU MARCHE**

Le marché ne fait pas l'objet d'allotissement.

#### **ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES PROPOSITIONS**

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

#### **ARTICLE 8 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation
- L'acte d'engagement
- Le cahier des charges

#### **ARTICLE 9 : MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur les sites <http://amf29.asso.fr/> et <https://www.e-marchespublics.com/>

Il peut être retiré gratuitement auprès de la Mairie de CLEDER : [dgs@ville-cleder.fr](mailto:dgs@ville-cleder.fr) (qui l'adressera par

retour de mail )

#### **ARTICLE 10 : MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

#### **ARTICLE 11 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de préséance

- L'acte d'engagement
- Le Cahier des Charges
- Le dossier technique fourni par le candidat
- Le Cahier des Charges Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés de prestations intellectuelles.

#### **ARTICLE 12 : MODALITES DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

L'entreprise devra faire parvenir à la Mairie l'ensemble du dossier détaillé à l'article 15 du présent document par lettre recommandée avec accusé de réception ou par porteur contre récépissé portant la mention « Marché public pour l'étude d'urbanisation et de réaménagement du centre-bourg - NE PAS OUVRIR », à l'adresse suivante :

Mairie de CLEDER  
1 PLACE CHARLES DE GAULLE — 29233 CLEDER

**Date limite de réception : vendredi 9 SEPTEMBRE 2016 à 12 heures.**

L'adresse de la plateforme de dématérialisation est : <https://www.e-marchepublics.com>

**Il est demandé au candidat de faire parvenir son offre sous format informatique (clé USB, CD ou DVD) en plus de l'offre papier.**

#### **ARTICLE 15 : DOCUMENTS A PRODUIRE**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

##### **15.1.1 Pièces de la candidature**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics (DC1 ou équivalent) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (DC2 ou équivalent) ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

#### **15-1-2 au stade de l'offre :**

- une présentation argumentée de la mission, intégrant une note méthodologique
- une présentation financière détaillée précisant\* :
  - le coût de chacune des phases de la mission
  - le temps passé et le coût horaire ou journalier des différents intervenants
  - le coût unitaire des différentes composantes supplémentaires de la mission (réunion, atelier, déplacements, rédaction)
  - le coût unitaire des éventuelles options proposées, accompagné d'un argumentaire.
- une présentation du planning détaillé envisagé de chaque phase

#### **ARTICLE 16 : CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Seront recevables les candidatures présentant des garanties techniques et financières suffisantes au vu des déclarations et attestations mentionnées à l'article 15.1,1 - Pièces concernant la candidature - du présent règlement de la consultation

Offre appréciée en fonction :

- références
- composition de l'équipe
- prix
- Délai de réalisation

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

A l'issue d'un premier classement, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner l'attributaire.

A cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la note méthodologique.

**ARTICLE 17 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, **les candidats devront s'adresser, par écrit (courriel de préférence), à**

Monsieur le Maire

**tel:** 02 98 69 40 09 - **FAX:** 02 98 69 47 99  
[dgs@ville-cleder.fr](mailto:dgs@ville-cleder.fr)